

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Mitan Vendéen de Bournezeau, sous la présidence de Madame le Maire, Louissette BILLAudeau.

DATE DE LA CONVOCATION : 3 mars 2021

PRÉSENTS : L. BILLAudeau, J. AUBINEAU, L. BOURGEOIS, J. DEBORDE, I. ZOUBAIRI, C. RINEAU, M. BROCHARD, D. GOINEAU, F. CHARRIER, A.-M. DAVIEAU, G. SICOT, M. GILBERT, C. JACQUEMART, A. PELON, B. VINCENT, D. CHARNEAU, J. BELAUD, A. BITEAUD, V. MERCIER, T. BALLE, J.-C. CHATAIGNER, T. DESSOIT.

EXCUSÉE - POUVOIR : A. BAUDET a donné pouvoir à J. AUBINEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. CHARRIER.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

Ordre du jour :

1. **Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature**
2. **Adoption du compte-rendu de la séance du 9 Février 2021**
3. **Comptes rendus des commissions et comités**
 - Commission « Enfance Jeunesse » du 9 février 2021
 - Commission « Ecole, affaires scolaires, restaurations scolaire » du 11 février 2021
 - Comité « Evènementiel, Relations avec les associations » du 12 février 2021
 - Comité « Relations avec le monde associatif sportif » du 18 février 2021
4. **Finances**
 - Approbation du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes
 - Approbation du compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes
 - Affectation du résultat de l'exploitation de service 2020 du budget principal et des budgets annexes
 - Approbation du budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes
 - Provision pour risques et charges
 - Subventions aux associations (hors scolaires) 2021
 - Subventions aux activités scolaires 2020-2021
 - Frais de fonctionnement écoles 2020-2021 et participation : communes extérieures et OGEC
 - Subventions Familles Rurales 2020-2021
5. **Marchés publics**
 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une construction modulaire à usage associatif – Stade municipal
 - Attribution du marché travaux de renouvellement des mains-courantes des deux terrains de football
6. **Affaires scolaires**
 - Motion concernant les mesures de carte scolaire de la rentrée 2021
7. **Domaine et Patrimoine**
 - Urbanisme - Prix de vente des lots du lotissement Fief du Château
 - Établissement Public Foncier - Bilan annuel des dépenses d'actions foncières 2020
8. **Questions diverses**

1. Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature

Madame le Maire présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

Date de signature	N° décision	Objet	
09/02/2021	DM/2021.03	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 18 rue du Château (AC 471)
08/02/2021	DM/2021.05	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 4 rue des Vignes (XI 363)
16/02/2021	DM/2021.06	Demande de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Année 2021	Coût total estimé : 4 686,02 € HT Total des subventions demandées : 3 748,81 € Reste à la charge de la Commune : 937,21 €
22/02/2021	DM/2021.07	Réparations et remplacement de radiants aux églises	Montant : 5 032,77 € HT JOUTEAU - Saint Vincent Sterlanges (85)
24/02/2021	DM/2021.08	Prestation de conseil pour le renouvellement des marchés d'assurance	Montant : 2 450,00 € HT Société RISKOMNIUM (44800 Saint Herblain)
24/02/2021	DM/2021.09	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et travaux ponctuels sur les réseaux d'eaux usées – Opération Préalables à la Réception	Montant : 6 350,90 € HT - Société CEQ OUEST Agence Loire Atlantique (44390 Puceul)

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 9 Février 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 février 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Comptes rendus des commissions et comités

✓ Commission « Enfance Jeunesse » du 9 février 2021

Lors de la réunion de la Commission « Enfance Jeunesse » du 9 février dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Subventions aux établissements scolaires extérieurs à la commune qui accueillent des jeunes de Bournezeau
- Demandes de subvention de la MFR de Bournezeau et des Marsupil'Amis
- Conventions avec Familles Rurales

Le compte rendu est approuvé.

✓ Commission « Ecoles, affaires scolaires, restauration scolaire » du 11 février 2021

Lors de la réunion de la Commission « Ecoles, affaires scolaires, restauration scolaire » du 11 février dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Subventions aux activités scolaires 2020-2021
- Dépenses de fonctionnement 2020 de l'école la Courte Echelle et subvention 2021 à l'OGEC
- Réflexion sur l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la restauration
- Réflexion sur l'acquisition de matériels divers pour la restauration scolaire
- Projet d'installation d'un dispositif d'alarme PPMS
- Prévision de suppression d'une classe à l'école la Courte Echelle

Le compte rendu est approuvé.

✓ Comité « Evènementiel, Relations avec les associations » du 12 février 2021

Lors de la réunion du Comité « Evènementiel, relations avec les associations » du 12 février dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Attributions de subventions aux associations
- Pavoisement
- Préparation du 14 juillet
- Autres actualités

Le compte rendu est approuvé.

✓ Comité « Relations avec le monde associatif sportif » du 18 février 2021

Lors de la réunion du Comité « Relations avec le monde associatif sportif » du 18 février dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Présentation des membres de la commission
- Présentation des associations occupant les salles omnisports avec leurs effectifs
- Planning des créneaux de la salle
- Club house
- Subventions

Le compte rendu est approuvé.

4. Finances

✓ **Approbation du compte de gestion du budget principal**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **déclarent** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **approuvent** le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public.

✓ **Approbation du compte de gestion du budget annexe « Assainissement »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **déclarent** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **approuvent** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement » dressé par le comptable public.

✓ **Approbation du compte de gestion du budget annexe « Salle le Mitan Vendéen »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **déclarent** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **approuvent** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Salle le Mitan Vendéen » dressé par le comptable public.

✓ **Approbation du compte de gestion du budget annexe « Camping »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **déclarent** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **approuvent** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Camping » dressé par le comptable public.

✓ **Approbation du compte de gestion du budget de lotissement « Eco-Quartier 1-2 »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **déclarent** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **approuvent** le compte de gestion 2020 du budget de lotissement « Eco-Quartier 1-2 » dressé par le comptable public.

✓ **Approbation du compte de gestion du budget de lotissement « La Maisonnette 2 »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **déclarent** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **approuvent** le compte de gestion 2020 du budget de lotissement « La Maisonnette 2 » dressé par le comptable public.

✓ **Approbation du compte de gestion du budget de lotissement « Clos des Jardins »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **déclarent** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **approuvent** le compte de gestion 2020 du budget de lotissement « Clos des Jardins » dressé par le comptable public.

✓ **Approbation du compte de gestion du budget de lotissement « Fief du Château »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'année 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **déclarent** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **approuvent** le compte de gestion 2020 du budget de lotissement « Fief du Château » dressé par le comptable public.

[22h : Bernadette VINCENT s'absente de la séance.]

✓ **Approbation du compte administratif 2020 du budget principal**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Dominique GOINEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Madame Louissette BILLAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	3 445 606.02 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	200 000.00 €
Dépenses	2 304 994.47 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2020	1 340 611.55 €

Section d'investissement		Restes à réaliser
Recettes	1 943 607.30 €	33 445.32 €
Dépenses	1 188 757.17 €	503 006.73 €
Déficit d'investissement reporté 2019	243 455.69 €	
Excédent d'investissement de clôture 2020	511 394.44 €	

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe « Assainissement »**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Dominique GOINEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Madame Louissette BILLAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	256 072.54 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	84 286.33 €
Dépenses	164 007.28 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2020	176 351.59 €

Section d'investissement		Restes à réaliser
Recettes	194 042.33 €	59 784.20 €
Excédent d'investissement reporté 2019	202 389.02 €	
Dépenses	183 502.13 €	1 457.20 €
Excédent d'investissement de clôture 2020	212 929.22 €	

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe « Salle le Mitan Vendéen »**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Dominique GOINEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Madame Louissette BILLAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	36 219.77 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	5 458.23 €
Dépenses	37 388.87 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2020	4 289.13 €

Section d'investissement		Restes à réaliser
Recettes	8 204.87 €	0.00 €
Excédent d'investissement reporté 2019	751.91 €	
Dépenses	5 290.00 €	0.00 €
Excédent d'investissement de clôture 2020	3 666.78 €	

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe « Camping »**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Dominique GOINEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Madame Louissette BILLAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	8 115.29 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	2 350.54 €
Dépenses	10 034.36 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2020	431.47 €

Section d'investissement	
Recettes	0.00 €
Dépenses	129.93 €
Déficit d'investissement reporté 2019	0.00 €
Déficit d'investissement de clôture 2020	129.93 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2020 du budget lotissement « Eco Quartier 1-2 »**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Dominique GOINEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Madame Louissette BILLAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	26 640.47 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	284 525.13 €
Dépenses	327 131.10 €
Déficit de fonctionnement de clôture 2020	15 965.50 €

Section d'investissement	
Recettes	30 015.17 €
Dépenses	0.00 €
Déficit d'investissement reporté 2019	14 049.67 €
Excédent d'investissement de clôture 2020	15 965.50 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2020 du budget lotissement « La Maisonnette 2 »**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Dominique GOINEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Madame Louissette BILLAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	43 061.46 €
Dépenses	0.00 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2020	43 061.46 €

Section d'investissement	
Recettes	0.00 €
Dépenses	0.00 €
Déficit d'investissement reporté 2019	28 580.82 €
Déficit d'investissement de clôture 2020	28 580.82 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2020 du budget lotissement « Clos des Jardins »**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Dominique GOINEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Madame Louissette BILLAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	47 164.20 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	22 036.39 €
Dépenses	22 453.97 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2020	46 746.62 €

Section d'investissement	
Recettes	0.00 €
Excédent d'investissement reporté 2019	0.00 €
Dépenses	0.00 €
Résultat d'investissement de clôture 2020	0.00 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ **Approbation du compte administratif 2020 du budget lotissement « Fief du Château »**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Dominique GOINEAU doyen de l'assemblée, qui propose de passer au vote du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif dressé par Madame Louissette BILLAUDEAU, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	218 602.38 €
Dépenses	218 602.25 €
Déficit de fonctionnement reporté 2019	0.61 €
Déficit de fonctionnement de clôture 2020	0.48 €

Section d'investissement	
Recettes	191 492.95 €
Dépenses	218 602.25€
Déficit d'investissement reporté 2019	191 492.95 €
Déficit d'investissement de clôture 2020	218 602.25 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

[22h15 : retour de Bernadette VINCENT.]

✓ Affectation du résultat de l'exploitation de service 2020 du budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	1 140 611.55 €
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	200 000.00 €
Résultat de clôture à affecter:	1 340 611.55 €
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice :	754 850.13 €
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	-243 455.69 €
Résultat de clôture: (ligne 001)	511 394.44 €
Restes à réaliser recettes:	33 445.32 €
Restes à réaliser dépenses:	503 006.73 €
Solde Restes à Réaliser;	- 469 561.41 €
Résultat clôture + rar :	41 833.03 €
Besoin de financement:	0.00 €
Excédent de financement:	41 833.03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	1 340 611.55 €
En couverture du besoin réel de financement:	0.00 €
En dotation complémentaire:	1 140 611.55 €
Total 1068:	1 140 611.55 €
Excédent reporté (ligne 002 en recettes):	200 000.00 €
TOTAL AFFECTE:	1 340 611.55 €
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0.00 €

✓ Affectation du résultat de l'exploitation de service 2020 du budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	92 065.26 €
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	84 286.33 €
Résultat de clôture à affecter:	176 351.59 €

Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice :	10 540.20 €
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	202 389.02 €
Résultat de clôture: (ligne 001)	212 929.22 €
Restes à réaliser recettes:	59 784.20 €
Restes à réaliser dépenses:	1 457.20 €
Solde Restes à Réaliser;	58 237.00 €
Résultat clôture + rar :	271 166.22 €
Besoin de financement:	0.00 €
Excédent de financement:	271 166.22 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	176 351.59 €
En couverture du besoin réel de financement:	0.00 €
En dotation complémentaire:	0.00 €
Total 1068:	0.00 €
Excédent reporté (ligne 002 en recettes):	176 351.59 €
TOTAL AFFECTE:	176 351.59 €
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0.00 €

✓ Affectation du résultat de l'exploitation de service 2020 du budget Mitan

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	- 1 169.10 €
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	5 458.23 €
Résultat de clôture à affecter:	4 289.13 €
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice :	2 914.87 €
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	751.91 €
Résultat de clôture: (ligne 001)	3 666.78 €
Restes à réaliser recettes:	0.00 €
Restes à réaliser dépenses:	0.00 €
Solde Restes à Réaliser;	0,00 €
Résultat clôture + rar :	3 666.78 €
Besoin de financement:	0.00 €
Excédent de financement:	3 666.78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	4 289.13 €
En couverture du besoin réel de financement:	0.00 €
En dotation complémentaire:	0.00 €
Total 1068:	0.00 €
Excédent reporté (ligne 002 en recettes):	4 289.13 €
TOTAL AFFECTE:	4 289.13 €
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0.00 €

✓ Affectation du résultat de l'exploitation de service 2020 du budget « Camping »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	- 1 919.07 €
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	2 350.54 €
Résultat de clôture à affecter:	431.37 €
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 129.93 €
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	0.00 €
Résultat de clôture: (ligne 001)	- 129.93 €
Restes à réaliser recettes:	0.00 €
Restes à réaliser dépenses:	0.00 €
Solde Restes à Réaliser;	0.00 €
Résultat clôture + rar :	- 129.93 €
Besoin de financement:	129.93 €
Excédent de financement:	0.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	431.47 €
En couverture du besoin réel de financement:	129.93 €
En dotation complémentaire:	0.00 €
Total 1068:	129.93 €
Excédent reporté (ligne 002 en recettes):	301.54 €
TOTAL AFFECTE:	431.47 €
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0.00 €

✓ **Approbation du budget primitif 2021 du budget principal**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le **BUDGET GENERAL** de l'exercice 2021.

Elle indique que le budget sera voté :

- par nature avec présentation fonctionnelle,
- pour la section de fonctionnement par chapitre et pour la section d'investissement par opération.

Madame le Maire rappelle les montants du BP 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 282 230.45 €
Recettes	3 282 230.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 091 753.99 €
Recettes	3 091 753.99 €

Madame le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2021 du budget principal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget primitif 2021 tel que présenté, à savoir :

Section de fonctionnement – recettes

- Chapitre 013 – Atténuations de charges
- Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses
- Chapitre 73 – Impôts et taxes
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
- Chapitre 76 – Produits financiers
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement - dépenses

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 014 – Atténuations de produits
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Chapitre 66 – Charges financières
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles
- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Section d'investissement

- Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté
- Dépenses et recettes financières
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales
- Dépenses et Recettes non individualisées en opérations
- Opération n° 100 – Le vieux château
- Opération n° 102 – Cimetières
- Opération n° 103 – Matériels divers
- Opération n° 104 - Bâtiments
- Opération n° 105 – Voiries
- Opération n° 108 – Réhabilitation de la plateforme de l'Oiselière
- Opération n° 109 – Avenue du Moulin
- Opération n° 110 – Bibliothèque
- Opération n° 111 – Eclairage public
- Opération n° 112 – Secteur CAVAC et chemin de la Motte
- Opération n° 119 – Eglises
- Opération n° 129 – Ecole publique
- Opération n° 142 – Restauration scolaire
- Opération n° 146 – Accueil de Loisirs
- Opération n° 160 – Accessibilité
- Opération n° 170 – Actions environnementales
- Opération n° 97 – Réserves foncières

- De donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ Approbation du Budget Primitif 2021 du budget annexe « Assainissement »

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget « Assainissement » de l'exercice 2021.

Madame le Maire rappelle les montants du BP 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	402 352.59 €
Recettes	402 352.59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	604 048.01 €
Recettes	604 048.01 €

Madame le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe « Assainissement » tel que présenté, à savoir :

Section de fonctionnement – recettes

- Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement - dépenses

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Chapitre 66 – Charges financières
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Section d'investissement

- Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté
 - Dépenses et recettes financières
 - Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement
 - Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
 - Chapitre 041 - Opérations patrimoniales
 - Dépenses et Recettes non individualisées en opérations
 - Opération n° 100 – Divers
 - Opération n° 106 – Secteur plan de zonage
- De donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ Approbation du Budget Primitif 2021 du budget annexe « Salle le Miton Vendéen »

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget « Salle du Miton Vendéen » de l'exercice 2021.

Madame le Maire rappelle les montants du BP 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	47 889.00 €
Recettes	47 889.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	20 000.00 €
Recettes	20 000.00 €

Madame le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe « Salle du Miton Vendéen » tel que présenté, à savoir :

Section de fonctionnement – recettes

- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement - dépenses

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Section d'investissement

- Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté
 - Dépenses et recettes financières
 - Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement
 - Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
 - Dépenses et Recettes non individualisées en opérations
- De donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Approbation du Budget Primitif 2021 du budget annexe « Camping »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget « Camping » de l'exercice 2021.

Madame le Maire rappelle les montants du BP 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	14 900.00 €
Recettes	14 900.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	5 129.93 €
Recettes	5 129.93 €

Madame le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe « Camping » tel que présenté, à savoir :

Section de fonctionnement – recettes

- Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses
- Chapitre 73 – Impôts et taxes
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Section de fonctionnement - dépenses

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés
- Chapitre 014 – Atténuations de produits
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Section d'investissement

- Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté
- Dépenses et recettes financières
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement
- Dépenses et Recettes non individualisées en opérations

- De donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Approbation du Budget Primitif 2021 du budget de lotissement « La Maisonnette 2 »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget lotissement la Maisonnette 2 de l'exercice 2021.

Madame le Maire rappelle les montants du BP 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	113 376.28 €
Recettes	113 376.28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	57 161.64 €
Recettes	57 161.64 €

Madame le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'approuver le Budget Primitif 2021 du budget de lotissement « La Maisonnette 2 »,
- ◆ De donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Approbation du Budget Primitif 2021 du budget de lotissement « Clos des Jardins »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget lotissement Clos des Jardins de l'exercice 2021.

Madame le Maire rappelle les montants du BP 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	46 756.62 €
Recettes	46 756.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Madame le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'approuver le Budget Primitif 2021 du budget de lotissement « Clos des Jardins »,
- ◆ De donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Approbation du Budget Primitif 2021 du budget de lotissement « Fief du Château »**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget lotissement Fief du Château de l'exercice 2021.

Madame le Maire rappelle les montants du BP 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 430 612.73 €
Recettes	1 430 612.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 649 204.98 €
Recettes	1 649 204.98 €

Madame le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'approuver le Budget Primitif 2021 du budget de lotissement « Fief du Château »,
- ◆ De donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

✓ **Provision pour risques et charges**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29, L2321-2 et R2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif 2021 du budget principal ;

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les Communes ;

Considérant qu'un risque financier relatif aux contentieux de personnels introduits devant une juridiction est identifié ;

Monsieur le Maire expose que le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. La provision envisagée est semi-budgétaire dans la mesure où elle ne donne pas lieu à inscription de crédits en section d'investissement. La constitution de cette provision permettrait de financer la charge induite par le risque :

Objet	Dotations inscrites au BP 2021	Date de constitution	Montant des provisions constitués au 01/01/2021	Reprises inscrites au budget de l'exercice	Solde prévisionnel au 31/12/2021
Contentieux personnel	12 000.00 €	2020	12 000.00 €	0.00 €	24 000.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De constituer une provision pour risques sur des frais de personnel pour un montant de 12 000 € ;
- ◆ D'imputer ce montant à l'article 6815 du budget communal ;
- ◆ D'autoriser Madame le Maire à passer les écritures semi-budgétaires afférentes.

✓ **Subventions aux associations (hors scolaires) 2021**

Vu l'avis du Comité « Événementiel, Relations avec les associations » du 12 février 2021 ;

Vu l'avis du Comité « Relations avec le monde associatif sportif » du 18 février 2021 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions aux associations (hors scolaires) au titre de l'année 2021, tel que suit :

		Ne participent pas au débat et au vote
Ecole des Sports de Bournezeau - Bournezeau	510,00 €	
Foyer des Jeunes Les Marsupil'Amis - Bournezeau	770,00 €	D. CHARNEAU C. RINEAU
Amicale des sapeurs-pompiers - Bournezeau	1 200,00 €	D. GOINEAU
UNC Bournezeau	100,00 €	
ACPG-CATM Saint Vincent-Bournezeau	100,00 €	J. AUBINEAU
BEST Bournezeau Entente Sportive Tennis	180,00 €	
Société Post-Scolaire de l'Augoire - St Vinc. Puym. (subvention 2021)	450,00 €	
Société Post-Scolaire de l'Augoire - St Vinc. Puym. (+ aide exceptionnelle)	250,00 €	
Les Randonneurs de Bournezeau	450,00 €	
USBSH Football - Bournezeau	1 490,00 €	C. RINEAU
Amicale du Personnel - Bournezeau	450,00 € (conditionné à la réalisation d'un projet)	
Bournezeau Sports Mécaniques - Bournezeau	1 000,00 € (conditionné à la réalisation d'un projet)	
Association du Bout du Monde - St Vinc. Puym.	450,00 €	J. AUBINEAU
Basket Club Bournezeau - Bournezeau	530,00 €	D. CHARNEAU
Rythme Jazz Dance - Bournezeau	800,00 €	
Les Pattes A Trac - Bournezeau	600,00 €	V. MERCIER D. GOINEAU
Association Locale ADMR de Bournezeau	720,00 €	D. GOINEAU C. JACQUEMART
Les Amis de la Bibliothèque	1 350,00 €	J. AUBINEAU F. CHARRIER
Maison Familiale Rurale - Bournezeau	100,00 €	
TOTAL	11 500,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De voter les subventions au titre de l'année 2021 telles qu'exposées ci-dessus, pour un montant total de 11 500.00 € ;
- ◆ D'inscrire les dépenses afférentes au budget 2021 ;
- ◆ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

✓ **Subventions aux activités scolaires 2020-2021**

Vu l'avis de la commission « Affaires Scolaires – Écoles » du 11 février 2021 ;

Chaque année, la commune est sollicitée afin de verser une subvention pour venir financer les activités scolaires organisées par l'école publique et l'école privée, et portées financièrement par les associations de parents d'élèves.

Le Conseil Municipal propose de revoir le taux d'évolution à +1% pour l'année 2021, portant ainsi la participation de la Commune telle que suit :

1. Amicale Laïque (École publique)

I. ZOUBAIRI et A. BAUDET ne participent pas au débat et au vote concernant les subventions à l'Amicale Laïque. (Le pouvoir de A. BAUDET donné à J. AUBINEAU n'est pas comptabilisé)

Montant par élève 2020	Taux d'évolution	Montant par élève 2021	Nombre d'élèves au 1 ^{er} janvier 2021	Montant total 2020-2021
17,38 €	+ 1%	17,55 €	199	3 492.45 €

Il est également proposé d'attribuer à cette association une subvention pour l'achat de dictionnaires qui sont offerts aux élèves à titre de récompense, telle que suit. Ce montant peut être complété à la discrétion de l'association des parents d'élèves :

- 26 CM2 x 10 € = 260 €

2. OGEC (École privée)

Montant par élève 2020	Taux d'évolution	Montant par élève 2021	Nombre d'élèves au 1 ^{er} janvier 2021	Montant total 2020-2021
7,61 €	+ 1%	7,69 €	206	1 584.14 €

La subvention n'ayant pas été versée en 2020 à l'OGEC qui n'a pu organiser les activités scolaires suite à la crise sanitaire, l'association demande de reporter cette subvention en 2021 pour permettre aux enfants pénalisés en 2020 de partir cette année. Il est donc proposé de verser exceptionnellement à l'OGEC la même somme soit 1 584.14 €, d'où une subvention totale de 3 168.28 €.

Il est également proposé d'attribuer à cette association une subvention pour l'achat des dictionnaires aux CM2 qui sont offerts aux élèves à titre de récompense, telle que suit. Ce montant peut être complété à la discrétion de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique :

- 23 CM2 x 10 € = 230 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au(x) compte(s) afférent(s) du budget principal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'octroyer les subventions aux associations scolaires, telles que présentées ci-dessus ;
- ◆ De donner tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger Madame le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

✓ **Frais de fonctionnement écoles 2020-2021 et participation : communes extérieures et OGEC**

Vu l'article L 212-8 du Code de l'Éducation ;

Vu l'avis de la commission « Affaires Scolaires – Écoles » du 11 février 2021 ;

Chaque année, le Conseil Municipal délibère sur les montants qui seront versés à l'école privée, ainsi que sur la participation qui sera demandée aux communes extérieures pour les élèves qui relèvent de leur territoire.

Le montant calculé pour l'année scolaire 2020-2021 est de 664.92 € par élève. Le montant ainsi facturé aux communes extérieures serait réparti tel que suit :

Communes	Nombre d'élèves au 1 ^{er} janvier 2021	Montant par élève	Participation (€)
Les Pineaux	21	664.92 €	13 963.32 €

Le même barème serait appliqué à l'OGEC concernant les élèves de l'école privée de Bournezeau :

	Nombre d'élèves au 1 ^{er} janvier 2021	Montant par élève	Participation (€)
Ecole privée « Saint André »	201 (N-1 : 205)	664.92 € (N-1 : 644.03 €)	133 649 € (N-1 : 132 026 €)

Les recettes et dépenses afférentes seront imputées aux comptes correspondants du budget principal.

Madame le Maire signale que le versement de la subvention sera composé d'une avance forfaitaire et de deux paiements. L'OGEC devra fournir le compte de gestion.

Echéancier proposé :

66 824 € (mars) - 46 777 € (juin) – 20 048 € (octobre)

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De fixer le coût de fonctionnement par élève à 664.92 € pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- ◆ De demander une participation aux Communes extérieures à hauteur des montants indiqués ci-dessus ;
- ◆ D'octroyer à l'OGEC une participation à hauteur du montant indiqué ci-dessus ;
- ◆ De donner tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger Madame le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

✓ **Subventions Familles Rurales 2020-2021**

La gestion de l'accueil de loisirs est confiée à l'association Familles Rurales. En 2020, 129 000 € ont été versés à l'association Familles Rurales pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs. Il est précisé aux membres du Conseil Municipal que le paiement de la prestation de service CEJ de la CAF versé à la Commune en 2020 au titre de l'année 2019 s'élevait à 34 312,11 €. Le coût réellement supporté par la Commune, déduction faite de la prestation CAF, s'élève ainsi à 94 687,89 €.

Dans son budget prévisionnel, Familles Rurales sollicite une subvention de la Commune d'un montant de 137 000.00 €.

Le Conseil Municipal a adopté, dans sa séance du 10 décembre 2020, la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

Cette convention, qui prend effet au 1^{er} janvier 2021, définit le nouveau socle de contractualisation entre la CAF, l'intercommunalité et les communes visant à définir le projet stratégique globale du territoire ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Cette nouvelle forme de contractualisation implique de nouvelles modalités de versement de la prestation de service par la CAF.

En effet, cette prestation sera dorénavant versée directement au gestionnaire de l'accueil de loisirs, à savoir Familles Rurales. D'autre part, le montant de la prestation sera déterminé selon un nouveau mode de calcul, qui ne permet pas à l'heure actuelle de déterminer de façon précise le montant qui sera versé ni la période de versement.

Compte-tenu de ces nouvelles modalités de versement de la prestation CAF, et en accord avec Familles Rurales, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention du montant réellement supporté par la commune les années précédentes légèrement revalorisé, soit 96 000 €.

Pour permettre à l'association de disposer de trésorerie suffisante en cours d'année 2021, il est également proposé de procéder à trois versements, dont deux premiers d'une valeur plus importante, comme suit : 40 000 € (mars) – 40 000 € (juin) – 16 000 € (septembre)

Le dernier versement d'un montant total de 16 000 € sera effectué sur présentation du budget réalisé 2020, si celui-ci n'a pas pu être présenté plus tôt.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'octroyer la subvention à Familles Rurales, telle que présentée ci-dessus ;
- ◆ De donner tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- ◆ De charger Madame le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

5. Marchés publics

✓ **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une construction modulaire à usage associatif – Stade municipal**

Vu la réglementation sur les Marchés Publics, et plus particulièrement l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une construction modulaire à usage associatif au stade municipal a été réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le projet a pour objectif d'offrir un équipement convivial, espace de rencontres et de réunions qui serait composé de :

- Une salle dédiée au Foyer des Jeunes
- Une salle d'activités dédiée à plusieurs associations
- Un(e) ou plusieurs salles/bureaux partagé(e)s ou non entre plusieurs associations, permettant l'organisation de réunions et faisant fonction de lieu de rassemblement (départs/arrivées d'activités extérieures).
- Des sanitaires
- Un local technique, de ménage et des espaces de stockage de matériel.

L'enveloppe financière affectée aux travaux a été fixée à 600 000 € HT.
Le marché est traité à prix forfaitaire.

Au vu du rapport d'analyse des offres et après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre du groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la société A PROPOS ARCHITECTURE – 10 rue de l'Hermitage – 49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET pour le marché susvisé, pour un montant de 43 800.00 € HT (7.30% de l'enveloppe financière affectée aux travaux) ;
- D'autoriser Madame le Maire à prendre les décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché avec l'entreprise désignée ci-dessus.

✓ **Attribution du marché travaux de renouvellement des mains-courantes des deux terrains de football**

Vu la réglementation sur les Marchés Publics, et plus particulièrement l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour les travaux de renouvellement des mains-courantes des deux terrains de football a été réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le projet consiste en la dépose, l'évacuation et le remplacement des mains-courantes des terrains d'honneur et d'entraînement, et toutes prestations afférentes.

Le marché comporte deux prestations supplémentaires éventuelles (options) :

- PSE 1 : Remplacement des accès usagers et de service par des portails – Terrain d'honneur
- PSE 2 : Remplissage partiel de la main-courante – Terrain d'honneur

Le marché est traité à prix forfaitaire.

Au vu du rapport d'analyse des offres et après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de la société Guy LIMOGES – 60 rue de la Gare – OULMES – 85420 RIVES D'AUTISE pour le marché susvisé, pour un montant de 31 771.83 € HT correspondant à l'offre de base, et de ne retenir aucune Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE).
- D'autoriser Madame le Maire à prendre les décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché avec l'entreprise désignée ci-dessus.

6. Affaires scolaires

✓ **Motion concernant les mesures de carte scolaire de la rentrée 2021**

Par courrier reçu en mairie le 27 janvier 2021, Madame la Directrice Académique a informé Madame le Maire que l'examen de la situation de l'école publique La Courte Echelle pour la rentrée 2021 la conduisait à envisager la suppression d'un 9^{ème} emploi d'enseignant en élémentaire au vu d'une prévision de 186 élèves. Ce courrier ne sollicitait pas d'avis en retour et ne faisait pas mention du calendrier avant la décision définitive. Par un nouveau courrier reçu le 18 février 2021, Madame la Directrice Académique informe cette fois Madame le Maire de sa décision prise en date du 16 février 2021 de suppression d'un 9^{ème} emploi d'enseignant en élémentaire.

La note jointe au courrier du 27 janvier indique qu'en 2020-2021 la moyenne d'élèves par classe en Vendée est de 22.20 (hors enseignement spécialisé). La prévision de 186 élèves à l'école publique pour la rentrée représenterait une moyenne de 20.6 élèves par classe dans l'hypothèse où il y aurait 9 classes, ce qui serait en effet inférieur à la moyenne départementale. Par ailleurs dans l'hypothèse où le nombre de classes serait ramené à 8, l'effectif moyen par classe serait de 23.25, soit environ 5 % supérieur à la moyenne départementale.

Quant à la prévision de 186, celle-ci est faible puisque le nombre d'inscriptions prévisionnelles s'élève à 195. De plus cette projection méconnaît manifestement la dynamique démographique à l'œuvre sur le territoire communal avec la réalisation de nouveaux lotissements notamment la première tranche du lotissement Le Fief du Château (56 lots) qui sera commercialisée à partir du second semestre 2021, suivie en 2023 par une autre opération similaire et en 2025 par la tranche 2 de ce même lotissement (environ 50 lots également). Une telle décision irait également à l'encontre des efforts consentis en termes d'investissement par la Commune :

- construction de l'extension de l'école il y a quelques années pour permettre l'accueil d'effectifs plus importants d'élèves
- travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments attenants (la toiture sera partiellement rénovée en 2021)
- engagement de moyens financiers importants pour équiper informatiquement chacune des 9 classes (ordinateurs, tableaux numériques) – une enveloppe de 15 000 € est votée au budget 2021.

Les membres du Conseil Municipal s'inquiètent également des variations dans le temps des ouvertures et fermetures de classes qui vont à l'encontre de la stabilité des services et de la qualité pédagogique : fermeture de classe en septembre 2015, réouverture d'une classe l'année suivante...

Enfin, la fermeture d'une classe engendrerait inéluctablement la diminution des effectifs devant l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ De prendre une motion contre le retrait du 9^{ème} emploi d'enseignant en élémentaire ;
- ◆ De communiquer la présente délibération à la Direction Académique de Vendée.

7. Domaine et Patrimoine

✓ Urbanisme – Prix de vente des lots du lotissement Fief du Château

[L. BOURGEOIS, C. RINEAU, D. GOINEAU et F. CHARRIER se retirent le temps des débats et du vote sur ce point à l'ordre du jour.]

Vu l'avis des Domaines en date du 5 février 2021 et évaluant à 47 € du m² la valeur vénale des terrains ;

Considérant l'étude menée par ADEQUATION afin de connaître la profondeur des marchés immobiliers sur ce territoire et sur celui de la CC du Pays de Chantonnay :

- Bournezeau est une commune relativement dynamique, gagnant plus de 30 habitants par an, soit 20% des nouveaux arrivants de la CC du Pays de Chantonnay ;
- Un enjeu avec des tailles variées de parcelles permettant une diversité de produits pour capter des cibles de clientèle variées
- Une évolution sur la CC du Pays de Chantonnay avec des budgets d'acquisition en hausse étant compris entre 160 et 260K€

Considérant l'ensemble des coûts relatifs à l'aménagement du futur Lotissement (acquisitions foncières, coûts de viabilisation, voiries et stationnements, aménagement des accès, frais de gestion...) ;

Les conseillers ont été destinataires du plan de composition qui était annexé au permis d'aménager afin de pouvoir identifier le positionnement des lots et la répartition des surfaces.

Monsieur DEBORDE, Adjoint à l'Urbanisme, présente aux conseillers municipaux une proposition de prix de vente élaborée par un groupe de travail et relative à la commercialisation des terrains du futur Lotissement Fief du Château.

L'objectif avec les plus petits lots (inférieur-égal à 350 m²) serait de proposer des lots aux valorisations abordables : 22-26 K€ en général pour des maisons plus compactes, à destination des jeunes ménages, familles primo-accédantes, des jeunes seniors mais aussi de quelques investisseurs. Avec les autres lots (350 à 513 m²) : ces lots auraient des valeurs supérieures, 25-35 K€ en général, pour des ménages, jeunes familles ou des familles plus avancées dans leur parcours professionnel et résidentiel.

Le prix est fixé par terrain car les potentialités sont différentes (orientations, accès, situation...). A titre indicatif, le coût moyen oscille entre 69,58 € HT et 76,80 € HT le m² mais le prix de vente sera quant à lui appliqué au forfait et propre à chaque lot. Le prix de vente fixé est hors frais de notaire restant à la charge des acquéreurs. Une TVA sur marge s'applique dans le cadre de ce lotissement.

n° lot	Surface en m ² estimés	HT	TVA sur marge	TTC
1	350	24 449,85 €	4 649,16 €	29 099,00 €
2	350	25 117,75 €	4 782,75 €	29 900,50 €
3	350	25 117,75 €	4 782,75 €	29 900,50 €
4	445	32 588,24 €	6 211,49 €	38 799,73 €
5	445	32 588,24 €	6 211,49 €	38 799,73 €
6	445	32 588,24 €	6 211,49 €	38 799,73 €
7	445	32 588,24 €	6 211,49 €	38 799,73 €
8	322	23 518,88 €	4 482,24 €	28 001,12 €
9	322	23 518,88 €	4 482,24 €	28 001,12 €
10	366	26 876,11 €	5 123,41 €	31 999,53 €
11	320	22 266,24 €	4 233,09 €	26 499,33 €
12	347	25 116,55 €	4 784,57 €	29 901,13 €
13	347	25 116,55 €	4 784,57 €	29 901,13 €
14	347	25 116,55 €	4 784,57 €	29 901,13 €
15	347	25 116,55 €	4 784,57 €	29 901,13 €
16	347	25 116,55 €	4 784,57 €	29 901,13 €
17	347	25 116,55 €	4 784,57 €	29 901,13 €
18	347	25 116,55 €	4 784,57 €	29 901,13 €
19	347	25 116,55 €	4 784,57 €	29 901,13 €

20	347	24 448,58 €	4 650,98 €	29 099,56 €
21	335	25 191,50 €	4 807,82 €	29 999,32 €
22	335	25 191,50 €	4 807,82 €	29 999,32 €
23	367	26 876,03 €	5 122,70 €	31 998,73 €
24	439	32 086,51 €	6 115,27 €	38 201,78 €
25	439	32 086,51 €	6 115,27 €	38 201,78 €
26	371	26 794,84 €	5 103,70 €	31 898,54 €
27	374	27 382,41 €	5 219,17 €	32 601,58 €
28	365	26 674,82 €	5 083,83 €	31 758,65 €
29	320	22 266,14 €	4 233,06 €	26 499,20 €
30	410	29 984,00 €	5 714,70 €	35 698,70 €
31	368	26 961,52 €	5 139,12 €	32 100,64 €
32	336	25 109,85 €	4 790,79 €	29 900,64 €
33	513	39 128,20 €	7 472,67 €	46 600,87 €
34	348	25 948,62 €	4 950,30 €	30 898,92 €
35	348	25 948,62 €	4 950,30 €	30 898,92 €
36	348	25 948,62 €	4 950,30 €	30 898,92 €
37	348	25 948,62 €	4 950,30 €	30 898,92 €
38	348	25 948,62 €	4 950,30 €	30 898,92 €
39	397	29 810,73 €	5 689,01 €	35 499,74 €
40	397	29 810,73 €	5 689,01 €	35 499,74 €
41	397	29 810,73 €	5 689,01 €	35 499,74 €
42	397	29 810,73 €	5 689,01 €	35 499,74 €
43	457	35 096,82 €	6 704,92 €	41 801,74 €
44	405	28 649,70 €	5 451,30 €	34 101,00 €
45	405	29 314,71 €	5 584,30 €	34 899,01 €
TOTAL	16 850	1 234 375,40 €	235 281,61 €	1 469 657,00 €

Monsieur DEBORDE propose également de mettre en place des cautions de 400 € par lot afin de garantir la non-dégradation des espaces communs du lotissement du fait des travaux de construction : chaque acquéreur des 45 lots issus du lotissement verse 400 € au notaire au moment de la signature de l'acte authentique de vente. Un état des lieux contradictoire de la parcelle sera dressé préalablement à la signature de l'acte en présence du lotisseur et de l'acquéreur. A compter de cette signature, la responsabilité du lotisseur ne pourra être recherchée en cas d'atteinte portée à des ouvrages ou en cas de borne manquante. La caution sera utilisée pour la remise en état de dégâts occasionnés. Le solde disponible sera reversé à chaque acquéreur à l'appui d'une déclaration d'achèvement des travaux et après état des lieux : le notaire en assurera la restitution aux différents acquéreurs après visa de la Commune. Cette clause serait intégrée à l'acte authentique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'adopter les prix de vente au forfait par lot ;
- ◆ D'adopter l'ensemble des prix de vente tels que détaillés dans le tableau ci-dessus (hors frais de notaire), la surface n'étant qu'indicative le bornage n'ayant pas été réalisé par parcelle et le prix étant au forfait ;
- ◆ D'autoriser la mise en place de cautions de 400 € par lot afin de garantir la non-dégradation des espaces communs du lotissement et selon les modalités précisées dans la présente délibération ;
- ◆ De confier à l'étude de Bournezeau, SCP « Jérôme LOEVENBRUCK et Emmanuel LAFOUGE » l'établissement des actes de vente correspondants ;
- ◆ D'autoriser Mme le Maire ou son représentant, Monsieur Jeannick DEBORDE, Adjoint à l'Urbanisme, à signer les promesses de ventes dans la mesure où le permis d'aménager de ce lotissement a été accordé, et ce même avant l'exécution des travaux relatifs au lotissement ;
- ◆ D'autoriser Mme le Maire ou son représentant, Monsieur Jeannick DEBORDE, Adjoint à l'Urbanisme, à signer les actes ainsi que toutes pièces correspondantes.

✓ **Établissement Public Foncier - Bilan annuel des dépenses d'actions foncières 2020**

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°17.157 du 13 décembre 2017, approuvant la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier en vue de réaliser des logements dans l'enveloppe urbaine sur les secteurs CAVAC / Chemin de la Motte ;

Considérant la convention signée le 20 février 2018 entre la Commune, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et l'EPF de la Vendée visant à favoriser la réalisation d'un programme de logements,
Considérant le bilan des dépenses d'actions foncières engagées par l'EPF de la Vendée au 31 décembre 2020 qui sera annexé au compte administratif du budget principal :

Secteur Chemin de la Motte :

	Engagé à fin 2020	Stock à fin 2019	Année 2020	Total à fin 2020
1 DEPENSES	34 123,97	1 777,00	28 832,51	30 609,51
601111 Coût d'achat portage	28 350,00	1 600,00	26 750,00	28 350,00
6011122 Frais d'acquisition	4 803,97	177,00	1 112,51	1 289,51
6011153 Frais accessoire	970,00		970,00	970,00
SOLDE	34 123,97	1 777,00	28 832,51	30 609,51
Charge d'actualisation				
TOTAL HT				30 609,51
Montant TTC (à titre indicatif) *				36 731,41

Secteur CAVAC :

	Engagé à fin 2020	Stock à fin 2019	Année 2020	Total à fin 2020
1 DEPENSES	23 815,00		750,00	750,00
601111 Coût d'achat portage	3 420,00			
6011122 Frais d'acquisition	1 140,00			
601113 Frais d'études (portage)	19 255,00		750,00	750,00
SOLDE	23 815,00		750,00	750,00
Charge d'actualisation				
TOTAL HT				750,00
Montant TTC (à titre indicatif) *				900,00

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ D'approuver le bilan des dépenses d'actions foncières engagées par l'EPF de la Vendée au 31 décembre 2020 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération.
- ◆ De préciser que ce bilan sera annexé au compte administratif du budget principal.

8. Questions diverses

Sans objet.

Fin de la séance à : 23 H 45.

Affiché le : **15 MARS 2021**

Le Secrétaire de Séance,
Françoise CHARRIER




Le Maire,
Louisette BILLAudeau